



PARTI POLITIQUE PANAFRICAIN

OSONS L'AFRIQUE

Sigle : OLA

NOTE SUR LA DIASPORA AFRICAINE

Document adopté le 27 juin 2026

Mention institutionnelle

Document politique adopté par les organes compétents du Parti Il précise la vision, la structuration, les missions et les règles de mobilisation de la diaspora africaine dans l'action de OSONS L'AFRIQUE, sans se substituer aux statuts ni au règlement intérieur.

Nature du document	Note politique- document adopté
Parti	OSONS L'AFRIQUE
Sigle	OLA
Devise	Osons l'Afrique - Osons toujours l'Afrique - Osons l'Afrique éternelle.
Président du Parti	ZOKOU Osso Paul
Date de référence	Asnières-sur-Seine (France), le 27 juin 2026

NOTE DE PRÉSENTATION

Objet du document

La présente note définit la place stratégique de la diaspora africaine dans la vision politique de OSONS L'AFRIQUE. Elle précise les principes, les objectifs, les formes d'organisation, les règles de prudence et les modalités de contribution des membres, sympathisants, compétences, relais et partenaires établis hors du territoire national.

Elle vise à transformer la diaspora en force organisée, utile, responsable et reliée aux territoires, sans la réduire à une simple communauté d'appui financier ou à une vitrine symbolique. La diaspora est une puissance de compétence, de mémoire, de transmission, de diplomatie citoyenne, d'investissement, d'expertise et de rayonnement panafricain.

Statut de la présente version

Ce document est adopté par les organes compétents du Parti. Elle peut être amendée par la Vice-Présidence chargée de la diaspora, le Secrétariat Général, les organes compétents et les représentants extérieurs avant adoption comme document officiel du Parti.

Principe directeur

La diaspora doit être organisée avec sérieux, respect des lois des pays d'accueil, discipline institutionnelle, protection des membres, traçabilité des représentations et loyauté à la ligne politique validée par le Parti.

PRÉAMBULE

Une diaspora à considérer comme une force historique

La diaspora africaine constitue l'une des grandes forces humaines, intellectuelles, économiques, culturelles et politiques du continent. Elle porte l'histoire des départs, des exils, des études, du travail, des migrations, des réussites, des douleurs, des solidarités familiales et des liens maintenus avec les terres d'origine.

Pour OSONS L'AFRIQUE, la diaspora ne doit pas être invoquée seulement lors des campagnes, des collectes ou des cérémonies. Elle doit être écoutée, structurée, responsabilisée et associée à la construction d'une Afrique souveraine, organisée, digne et capable de mobiliser toutes ses intelligences.

Une articulation entre citoyenneté, panafricanisme et responsabilité

L'engagement de la diaspora doit respecter les lois du pays de résidence, les lois applicables en Côte d'Ivoire, les textes du Parti, la sécurité des membres et les exigences de prudence diplomatique. La diaspora peut agir politiquement, socialement, culturellement et intellectuellement, mais elle ne doit jamais exposer le Parti à des risques juridiques, financiers, diplomatiques ou réputationnels inutiles.

PARTIE I - VISION POLITIQUE DE LA DIASPORA

1. La diaspora comme prolongement vivant de l'Afrique

La diaspora africaine n'est pas extérieure au destin africain. Elle en est une extension humaine, historique et stratégique. Elle relie les territoires africains aux espaces de formation, d'entreprise, de recherche, de technologie, de diplomatie, de culture et d'influence dans le monde.

2. La diaspora comme force de compétence

La diaspora rassemble des étudiants, travailleurs, entrepreneurs, cadres, chercheurs, enseignants, artistes, ingénieurs, soignants, juristes, commerçants, artisans, experts et familles dont l'expérience peut contribuer à l'amélioration concrète des politiques publiques et des projets locaux.

3. La diaspora comme force de transmission

Elle peut aider à transmettre l'histoire, les langues, la mémoire, les valeurs familiales, la discipline, l'excellence scolaire, la culture de l'effort, la dignité africaine et le sentiment d'appartenance à une destinée commune.

4. La diaspora comme force de rayonnement

Par sa présence dans plusieurs pays, elle peut contribuer au rayonnement international du Parti, à la diplomatie citoyenne, à la visibilité de la cause panafricaine et au dialogue avec les peuples, institutions et réseaux étrangers.

PARTIE II - ORGANISATION DE LA DIASPORA

Principe d'organisation

La diaspora est organisée sous l'autorité politique du Président du Parti, avec l'appui du Secrétariat Général, de la Vice-Présidence chargée de la diaspora et, le cas échéant, des représentants du Parti à l'étranger. L'organisation doit être progressive, réaliste et adaptée aux pays, villes, communautés, niveaux de mobilisation et contraintes locales.

Les représentations extérieures peuvent prendre la forme de représentations nationales, de sections extérieures, de comités, de cellules, de réseaux professionnels, de cercles de réflexion ou de relais thématiques, selon les besoins et les validations internes.

Structures recommandées

- Vice-Présidence chargée de la diaspora : coordination politique générale des représentations extérieures, sections de diaspora, relais panafricains et sympathisants établis hors du territoire national;
- Représentants du Parti à l'étranger : responsables mandatés dans un pays ou une zone de résidence, chargés de l'animation, du reporting et de la représentation prudente du Parti;
- Sections extérieures : structures locales créées dans les pays ou villes de forte concentration militante;
- Comités ou cellules de proximité : unités souples pour organiser les réunions, adhésions, activités, campagnes d'information et actions de solidarité;
- Réseaux de compétences : cadres techniques ou professionnels mobilisables sur des dossiers précis : économie, santé, éducation, numérique, droit, agriculture, culture, diplomatie, sécurité, communication.

Règle de prudence

Aucune structure extérieure ne doit se déclarer officiellement représentante du Parti sans mandat clair, traçable et validé. Toute représentation extérieure doit tenir compte des lois du pays d'accueil et éviter toute action susceptible d'exposer les membres ou le Parti.

PARTIE III - MISSIONS STRATÉGIQUES DE LA DIASPORA

MISSION 1 - MOBILISATION POLITIQUE RESPONSABLE

Orientation

La diaspora peut contribuer à faire connaître le Parti, à expliquer sa vision, à mobiliser les sympathisants, à organiser des rencontres, à former des relais et à renforcer le lien entre les membres vivant à l'extérieur et les structures nationales.

Actions possibles

- réunions d'information;
- accueil des nouveaux sympathisants;
- campagnes d'explication;
- participation aux consultations internes;
- appui aux événements institutionnels.

MISSION 2 - EXPERTISE, IDÉES ET CONTRIBUTION PROGRAMMATIQUE

Orientation

Les compétences de la diaspora peuvent enrichir le programme politique, les notes doctrinales, les projets de réforme, les stratégies de développement local et les propositions sectorielles du Parti.

Actions possibles

- notes techniques;
- groupes de réflexion;
- avis d'experts;
- veille internationale;
- retour d'expérience sur les modèles étrangers adaptés aux réalités africaines.

MISSION 3 - INVESTISSEMENT, ENTREPRENEURIAT ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Orientation

La diaspora peut favoriser des projets productifs, des partenariats économiques, des initiatives d'investissement, des transferts de compétences et des actions de développement territorial, dans le respect de la légalité financière et de la transparence.

Actions possibles

- réseaux d'entrepreneurs;

- mentorat économique;
- projets pilotes locaux;
- appui aux jeunes porteurs de projets;
- coopération avec les territoires.

MISSION 4 - DIPLOMATIE CITOYENNE ET RAYONNEMENT PANAFRICAIN

Orientation

La diaspora peut contribuer à présenter la vision du Parti avec dignité, sobriété et responsabilité auprès des communautés, associations, réseaux intellectuels et partenaires non sensibles, sans engager le Parti au-delà du mandat reçu.

Actions possibles

- relations associatives;
- dialogue culturel;
- événements panafricains;
- communication maîtrisée;
- défense de l'image du Parti.

PARTIE IV - DROITS, DEVOIRS ET GARANTIES

Droits des membres de la diaspora

- être informés des orientations majeures du Parti et des procédures d'adhésion;
- participer aux activités validées des structures extérieures;
- contribuer aux débats, propositions, consultations et travaux programmatiques;
- être représentés selon les règles statutaires applicables;
- bénéficier d'un traitement respectueux, sans discrimination liée au lieu de résidence;
- soumettre des alertes, propositions ou recours par les voies internes prévues.

Devoirs des membres de la diaspora

- respecter les statuts, le règlement intérieur, les décisions régulières du Parti et la présente note une fois validée;
- respecter les lois du pays d'accueil et éviter toute action illégale ou imprudente;
- ne pas engager officiellement le Parti sans mandat écrit ou validation claire;
- protéger les informations internes, fichiers de membres, données personnelles et stratégies non publiées;
- tenir une communication digne, disciplinée et conforme à la charte de communication officielle;
- assurer la traçabilité des activités, réunions, cotisations, dons autorisés et rapports.

Garanties de protection

La protection des membres de la diaspora suppose une attention particulière aux données personnelles, à la sécurité numérique, aux risques d'exposition publique, aux contraintes de résidence, aux obligations administratives locales et aux contextes politiques des pays d'accueil. Aucun membre ne doit être mis en difficulté par une injonction imprudente, une communication non validée ou une collecte irrégulière.

PARTIE V - COMMUNICATION, FINANCES ET PRUDENCE JURIDIQUE

Communication extérieure

La communication de la diaspora doit rester fidèle à la ligne du Parti, sobre dans le ton, vérifiée dans les faits et validée lorsqu'elle engage l'image officielle de OSONS L'AFRIQUE. Les réseaux sociaux ne doivent pas devenir un espace de confusion entre opinions personnelles, messages militants et parole officielle.

- mentionner clairement lorsqu'une prise de parole est personnelle;
- réserver les communiqués officiels aux personnes habilitées;
- éviter les attaques personnelles, rumeurs, insultes et propos discriminatoires;
- archiver les publications importantes et transmettre les comptes rendus d'activités;
- corriger rapidement les erreurs publiques selon la procédure de communication validée.

Finances, dons et cotisations

Toute collecte de fonds, cotisation, don, contribution ou dépense organisée dans la diaspora doit respecter les textes du Parti, la procédure financière interne et les lois applicables dans le pays concerné. La traçabilité doit être absolue : identité du versement, montant, date, objet, responsable, reçu, reversement ou affectation validée.

Aucune contribution ne doit être acceptée si elle expose le Parti à un risque d'illégalité, de dépendance, de conflit d'intérêts, de réputation ou de violation des règles du pays d'accueil.

Relations institutionnelles extérieures

Les relations avec des autorités étrangères, organisations internationales, partis politiques étrangers, médias sensibles ou partenaires stratégiques nécessitent un mandat préalable du Président, du Secrétariat Général ou de l'autorité habilitée. La diaspora peut ouvrir des contacts, mais ne doit pas engager politiquement ou juridiquement le Parti sans validation.

PARTIE VI - MÉTHODE DE MISE EN ŒUVRE

Étapes recommandées

- cartographier les pays et villes où existent des membres, sympathisants ou relais fiables;
- désigner progressivement des points de contact provisoires, puis des responsables validés;
- créer un registre diaspora tenu par la Vice-Présidence chargée de la diaspora et le Secrétariat Général;
- structurer les sections extérieures selon la concentration réelle des membres;
- mettre en place un calendrier de réunions, rapports et formations;
- créer des réseaux de compétences par domaine;
- valider les règles de communication, de collecte, d'archivage et de protection des données;

- évaluer périodiquement l'activité des représentations extérieures.

Reporting et contrôle

Chaque structure extérieure doit transmettre des rapports périodiques : activités réalisées, effectifs, adhésions, difficultés, opportunités, risques juridiques, besoins matériels, propositions, finances éventuelles et perspectives. Les rapports doivent être transmis à la Vice-Présidence chargée de la diaspora, au Secrétariat Général et, selon les cas, au Président du Parti.

PARTIE VII - MATRICE STRATÉGIQUE DE LA DIASPORA

Axe	Objectif	Outils pratiques
Organisation	Structurer les représentations et sections extérieures	Registre diaspora, responsables validés, rapports périodiques
Mobilisation	Faire connaître la vision du Parti hors du territoire national	Réunions, formations, relais, campagnes d'information
Expertise	Mobiliser les compétences de la diaspora	Groupes techniques, notes sectorielles, appui programmatique
Économie	Relier diaspora, territoires et projets productifs	Mentorat, investissement légal, réseaux d'entrepreneurs
Communication	Rayonner sans confusion ni imprudence	Validation, archives, discipline numérique, correction des erreurs
Protection	Protéger les membres et le Parti	Respect des lois locales, sécurité des données, prudence diplomatique

ANNEXES

Annexe 1 - Liste de contrôle avant création d'une structure extérieure

- existence d'un noyau fiable de membres ou sympathisants;
- identification d'un responsable provisoire ou définitif;
- vérification des contraintes légales locales;
- validation par la Vice-Présidence diaspora et le Secrétariat Général;
- création d'un registre minimal : membres, contacts, activités, rapports;
- règles de communication, finances et protection des données clairement rappelées.

Annexe 2 - Dossier de rapport mensuel de diaspora

- pays, ville ou zone concernée;
- responsable et membres du bureau;
- nombre d'adhésions ou contacts nouveaux;
- activités réalisées;
- difficultés rencontrées;
- opportunités politiques, associatives ou techniques;
- risques juridiques ou réputationnels;
- besoins et propositions;

- situation financière éventuelle avec justificatifs.

Formule finale

Fait pour servir de base politique et organisationnelle de travail au Parti politique panafricain OSONS L'AFRIQUE.

Asnières-sur-Seine (France), le 27 juin 2026

Le Président du Parti

FORMULE D'ADOPTION OFFICIELLE

Le présent document est adopté par les organes compétents du Parti politique panafricain OSONS L'AFRIQUE, avec effet au samedi 27 juin 2026. Il peut être utilisé comme document officiel de référence, dans le respect des statuts, du règlement intérieur et des décisions régulières du Parti.

Fait à Asnières-sur-Seine (France), le 27 juin 2026
Pour OSONS L'AFRIQUE
Le Président du Parti
ZOKOU Osso Paul